

Lettre ouverte à Philippe Martin, Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie

À la suite de l'émotion suscitée par le démarrage du forage sur la plateforme de Jouarre, l'AFP a produit une vidéo largement relayée par de nombreux médias (1).

Pour contrebalancer les propos d'Isabelle Lévy, du Collectif du Pays Fertois, parlant au nom des citoyens inquiets, insistant sur le fait que ce forage constitue la "première étape avant d'aller plus loin" si la loi du 13 juillet 2011, dite "loi Jacob" est invalidée par le Conseil Constitutionnel, l'AFP fait parler Guillaume Bailly, au nom de la DRIEE.

"Les services de l'Etat veilleront à ce que l'exploitant ne fasse absolument pas recours à la fracturation hydraulique, nous allons d'ailleurs renforcer nos contrôles. Puisque le forage de recherche va durer 3 mois, les services de la DRIEE vont se rendre à trois reprises sur le site dans le cadre de contrôles programmés voire inopinés pour s'assurer qu'il n'y a pas de fracturation hydraulique".

Tels sont les propos tenus par Guillaume Bailly, chef de l'unité territoriale 77 à la DRIEE, ancien élève de l'École Nationale Supérieure des Techniques Industrielles et des Mines d'Alès.

Un représentant de la DRIEE peut-il ignorer que la fracturation hydraulique ne peut avoir lieu tant que la foreuse est en place?

Nous, simples citoyens, engagés dans la lutte contre l'exploration et l'exploitation du pétrole et du gaz de schiste, nous en saurions plus que les ingénieurs des mines composant la DRIEE ?

Nous, simples citoyens, savons qu'une exploration complète d'hydrocarbures non conventionnels (pétrole ou gaz de schiste) se compose de trois phases: un forage vertical, un forage horizontal, et enfin une fracturation hydraulique.

Nous, simples citoyens, savons que la société Hess Oil est en train de forer verticalement, comme elle l'avait prévu en 2010, dans sa déclaration d'ouverture de travaux miniers, pour procéder à des carottages à l'étage des schistes.

Nous, simples citoyens, sommes perplexes sur les raisons qui poussent Hess Oil à forer. L'entreprise pétrolière prétend explorer le sous-sol pour obtenir une cartographie du Bassin Parisien alors que selon Didier Bonijoly, directeur adjoint des géoressources au Bureau de Recherches Géologiques et Minières, ce sous-sol et ses ressources sont déjà connus.

Nous, simples citoyens, savons que le forage horizontal a été interdit par arrêté préfectoral en avril 2013, à la suite de la circulaire Batho du 21 septembre 2012.

Nous, simples citoyens, savons que la troisième phase, (la fracturation hydraulique) est interdite depuis le 13 juillet 2011, à la suite du vote de la loi, dite "loi Jacob". À ce titre nous n'avons jamais prétendu que la présence de la foreuse sur la plateforme de Jouarre supposait qu'une fracturation hydraulique allait avoir lieu dans les jours à venir.

Nous, simples citoyens, savons aussi que la loi Jacob est menacée par une QPC et que le Conseil Constitutionnel doit statuer avant la mi-octobre.

Nous, simples citoyens, savons que si la loi est invalidée, le recours à la fracturation hydraulique par les pétroliers pourra avoir lieu sans que rien ne s'y oppose.

Nous, simples citoyens, savons, par ailleurs, que la loi Jacob prévoit en son article 4 des "expérimentations [de fracturation hydraulique] réalisées à seules fins de recherche scientifique sous contrôle public". Le Conseil Constitutionnel, s'il décidait de ne pas invalider la loi, pourrait demander au gouvernement d'appliquer complètement la loi, à savoir ses articles 2 et 4, prévoyant la mise en place de la commission chargée de surveiller ces expérimentations de fracturation hydraulique. Celle-ci pourrait alors être effectuée en toute légalité.

Nous, simples citoyens, savons qu'il n'est pas possible de procéder à une fracturation hydraulique tant que la foreuse est en place.

Nous, simples citoyens, nous interrogeons donc sur les objectifs réels de ces contrôles programmés ou inopinés annoncés par la DRIEE ainsi que sur la nécessité d'annoncer ces contrôles à l'AFP.

Nous, simples citoyens, conscients de la situation financière des services de l'État, ne souhaitons pas participer indirectement au gaspillage du budget de la DRIEE qui va pratiquer des contrôles dont le seul objectif serait de calmer la population en répétant qu'il n'y a pas eu de fracturation hydraulique.

Monsieur le Ministre, nous vous demandons de rassurer vos services, si attentifs à nos inquiétudes: il n'y aura aucune fracturation hydraulique tant que la foreuse sera visible dans les champs, au milieu de la Brie.

Monsieur le Ministre, si d'aventure, une fois la foreuse démontée, nous observons la présence de compresseurs, de sable et de produits chimiques nécessaires à la fracturation hydraulique nous ne manquerons pas d'en informer vos services qui, nous l'espérons, se rendront rapidement sur les lieux pour relayer notre veille citoyenne.

Citoyennement votre,

Le Collectif du Pays Fertois (Jouarre, le 12 août 2013).

Collectifs associés: Boccage Gâtinais (77), Carmen (02), Causse-Méjean – Gaz-de-Schiste-NON ! (48), Marne-Ourcq-Multien (77), Basta ! Gaz-Alès (30), Isérois-STOP-GHRM-38, Pays-de-Coulommiers (77), Anduze (30), ile-de-france-non-au-GPDS (77), non-au-Gaz-et-Pétrole-de-Schiste-91, Garrigue-Vaunage (30), Touche-pas-à-mon-schiste ! (07) ainsi que le CRI - Nonville (77) et l'association GAIA - SOS planète en danger

Contacts presse : isabelle levy : 06 63 04 05 19

(1) <http://fr.news.yahoo.com/video/jouarre-d-des-forages-et-093810486.html>
ou <http://videos.leparisien.fr/video/ode5b7odfbfs.html>